

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 633

13 mars 2008

SOMMAIRE

Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A.	30375	January	30353
Aros Sweden Residential Sàrl	30379	KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A.	30379
Athamas S.A.	30366	LaSalle UK Ventures Property 11	30351
attrax S.A.	30379	LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l. ...	30381
Baltic Enviro S.A.	30382	Ligne Holdco Lux S.à r.l.	30376
Bank of Credit and Commerce International S.A.	30338	Logipac Sàrl.	30344
Barbut S.A.	30339	Lucrece S.à r.l.	30378
C2NT Import Export S.A.	30348	McPherson Madden & Cie	30346
Calatayud S.A.	30377	Medisearch S.A.	30378
Chrono Interim s.à r.l.	30383	M.F. International S.A.	30380
Clairodo, S.à r.l.	30341	Murex Participations Luxembourg S.A. ..	30383
Colarg Partners S.à r.l.	30375	Nore S.A.	30375
Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO"	30348	Pendekar Holdings (Meghnaghat) S.à r.l.	30380
Concept Art S.A.	30382	Prestations, Maintenance, Bolting S.à r.l.	30384
Cranberry Investment 2 S.à r.l.	30378	RMK Holdings S.A.	30338
ECM Real Estate Investments A.G.	30380	Schultz Industrie-Matériels-Outillages, S.à r.l.	30381
EPP CHARONNE (Lux) S.à r.l.	30379	Schultz Industrie-Matériels-Outillages, S.à r.l.	30382
Euroforum S.A.	30382	Sea View Properties S.A.	30347
European Emerging Economies S.à r.l. ...	30380	Shiplux II S.A.	30377
EURX Whittington House Investment S.à r.l.	30362	Skygrap Holding SA	30361
Famille Patrimoine et Associés S.A.	30363	Strawberry Investment 2 S.à r.l.	30377
Fimopriv H S.A.	30376	sul PALCO S.à.r.l.	30383
Frederick Weiss & Associates S.à r.l.	30384	Tinfos Nizi S.A.	30377
Galabau Mock GmbH	30376	Tredief S.A.	30338
Galilehorn Asset Management S.à r.l.	30338	Treveria Eight S.à r.l.	30381
Garage Muller-Locations	30376	Tschineur Holding S.A.	30348
Gescar	30344	Update consulting S.A.	30383
Guillaume S.A., SPF	30378	Usantar Two S.A.	30381
Holding Azhari S.A.	30384	Züblin Immobilière Luxembourg S.A.	30375
International Business Consultancy (BeNeLux) S.A.	30380		

Bank of Credit and Commerce International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 10.370.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026773/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01100. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Galilehorn Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 111.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour GALILEHORN ASSET MANAGEMENT Sàrl

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026764/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04237. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Tredief S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.185.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GODFREY-HIGUET

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008026761/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04632. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

RMK Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 56.666.

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 17 décembre 2007 à 9.00 heures:
- que le mandat du Commissaire aux Comptes de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avenue Charles de Gaulles, 2, L-1653 Luxembourg, a en date du 13 janvier 2003 été nommée Commissaire a été prorogé pour une période de six ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

- que le mandat des Administrateurs d'AMSAM MANAGEMENT LIMITED, d'EASTCLIFFE ENTERPRISES LIMITED et LAFONT HOLDINGS LIMITED, Wickhams Cay Road Town, P.O. 649, Tortola, British Virgin Islands a été prorogé pour une période de six ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008026780/307/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Barbut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.071.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARBUT S.A. (numéro d'identité 1997 22 12 817), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.071, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 582 du 24 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 375 du 7 mars 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 721 du 11 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 22 novembre 2007 et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Acceptation des démissions, en date du 22 novembre 2007, des administrateurs Marc Schintgen, Michal Wittmann, ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et KITZ S.A.

3) Acceptation de la démission, en date du 22 novembre 2007, du commissaire aux comptes ALPHA EXPERT S.A.

4) Nomination de Madame Ingrid Hoolants et des sociétés A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée et TAXIOMA S. à r.l. comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 22 novembre 2007, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

5) Nomination de Monsieur Paul Janssens comme nouveau commissaire aux comptes de la société, avec effet au 22 novembre 2007, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

6) Constat que les administrateurs et le commissaire aux comptes sortants n'ont pas soumis aux actionnaires leurs rapports respectifs relatifs aux exercices se clôturant au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 et que les bilans et comptes de pertes et profits n'ont pas été établis de façon irréfutable. Mandat est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes entrants pour faire établir et déposer les comptabilités des années 2005 à 2007 dans les plus brefs délais.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 22 novembre 2007.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

« **Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Strassen»

b) version française:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Marc Schintgen et Michal Wittmann et des sociétés anonymes ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et KITZ S.A. comme administrateurs de la société, à compter du 22 novembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 22 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 22 novembre 2007:

a) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée TAXIOMA s. à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Monsieur Cyril Lamorlette, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Metz (France), le 1^{er} septembre 1974, demeurant à L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck est désigné représentant permanent de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée préqualifiée.

Madame Ingrid Hoolants, prénommée, est désignée représentante permanente de la société TAXIOMA s. à r.l. préqualifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Janssens, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 22 novembre 2007.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Sixième résolution

L'assemblée constate que les administrateurs et le commissaire aux comptes sortants n'ont pas soumis aux actionnaires leurs rapports respectifs relatifs aux exercices se clôturant au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 et que les bilans et comptes de pertes et profits n'ont pas été établis de façon irréfutable.

L'assemblée donne mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes entrants pour faire établir et déposer les comptabilités des années 2005 à 2007 dans les plus brefs délais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 janvier 2008, Relation: CAP/2008/322. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Bascharage, le 15 février 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008027379/236/98.

(080027201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Clairodo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5362 Schrassig, 13, rue de Sandweiler.
R.C.S. Luxembourg B 136.261.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. - Madame Marie-Claire Hilger, professeur d'éducation physique, née à Luxembourg le 12 février 1961, matricule: 1961-02-12/347, et

2. - Monsieur Rodolphe Steinmetzer, son époux, chargé de cours, né à Luxembourg le 27 avril 1957, matricule: 1957-04-27/256,

demeurant ensemble à L-5362 Schrassig, 13, rue de Sandweiler.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale sous la dénomination de: CLAI-RODO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Schrassig.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations immobilières généralement quelconques, telles que l'achat, la location, la vente, la promotion, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur d'immeubles bâtis et non bâtis, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet analogue, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million trois cent cinquante mille trois cents euros (1.350.300,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales de mille trois cent cinquante virgule trente euros (1.350,30 EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1) Madame Marie-Claire Hilger, prénommée, cinq cents parts sociales	500
2) Monsieur Rodolphe Steinmetzer, prénommé, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Libération

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des apports en nature par les comparants-associés des terrains ci-après désignés, dépendant de leur communauté de biens et leur appartenant donc à chacun pour la moitié (1/2) indivise, savoir:

Commune de Schuttrange, Section A De Schuttrange

1) Partie du nouveau numéro cadastral 516/4138, lieu-dit «Am Leyen Berg», terre labourable, d'une contenance approximative de 14 ares 04 centiares,

telle que plus amplement délimitée sous le lot 46 et coloriée en gris sur un plan de situation qui est resté annexé à l'acte d'échange avec clause d'urgence ci-après relevé au titre de propriété, reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2007;

2) Nouveau numéro cadastral 519/4098, lieu-dit «Im Leyen Grund», place, contenant 4 ares 78 centiares;

3) Nouveau numéro 524/4143, même lieu-dit, place, contenant 2 ares 70 centiares;

4) Nouveau numéro 524/4144, même lieu-dit, place, contenant 8 ares 62 centiares.

Titre de propriété

Les parcelles sub 2), 3) et 4) ont été attribuées à Madame Marie-Claire Hilger aux termes d'un acte de dépôt de plan, reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2007, sous le numéro 27.318 de son répertoire, actuellement en voie d'enregistrement et de transcription, cet acte faisant suite à un acte de vente avec clause d'urgence entre les conjoints Hilger et la société FISECO, S.à r.l., reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 octobre 2006, transcrit au 1^{er} Bureau des Hypothèques à Luxembourg le 17 novembre 2006, volume 2025, numéro 2.

La parcelle sub 1) a été acquise par Madame Marie-Claire Hilger sur la société FISECO, S.à r.l. aux termes d'un acte d'échange avec clause d'urgence, reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2007, sous le numéro 27.319 de son répertoire, actuellement en voie d'enregistrement et de transcription.

En vertu d'un contrat de mariage, reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, sous le numéro 27.409 de son répertoire, les parcelles prédésignées sont tombées dans la communauté de biens universelle Steinmetzer-Hilger.

Clauses et conditions

1.- Les immeubles prédésignés sont apportés dans leur état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance du terrain ni pour les indications cadastrales.

2.- Il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents, soit cachés pouvant y être attachés.

3.- L'entrée en jouissance des immeubles apportés aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autres charges pouvant les grever sont à la charge de la société à partir de ce jour.

4.- Les parties apportant les parts d'immeuble à la société déclarent qu'il n'existe aucun obstacle à cet apport à la société constituée en vertu des présentes.

5.- Les immeubles sont apportés quittes et libres de toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

6.- Les parties apportant les immeubles prédésignés déclarent expressément renoncer à toute inscription d'office et à l'inscription de toute hypothèque légale.

Clause d'urgence

Les associés ont déclaré avoir pris connaissance de la clause d'urgence figurant à l'acte d'échange précité du 18 décembre 2007 et de l'obligation de déposer le plan de mesurage définitif relatif à la parcelle prédésignée sub 1) apportée à la société, établi par l'Administration du Cadastre et de la Topographie, au rang des minutes du notaire instrumentaire dès réception de celui-ci.

A cet effet, ils donnent pouvoir à

aux fins de signer au nom et pour compte de la société CLAIRODO, S.à r.l. l'acte de dépôt de plan en question.

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs ont expressément déclaré que la présente constitution est faite dans le cadre d'une société familiale, dans le sens de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, et que Monsieur Rodolphe Steinmetzer, prénommé sous 2., est l'époux de Madame Marie-Claire Hilger, prénommée sous 1.

Le présent acte est fait sous le fruit des dispositions des articles 6, paragraphe 2, et 7 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant la réduction de moitié du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué, sans nul préjudice, à la somme de dix mille euros (10.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminée: Madame Marie-Claire Hilger et Monsieur Rodolphe Steinmetzer, prénommés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-5362 Schrassig, 13, rue de Sandweiler.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire, lequel certifie l'état civil des associés, conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, sur base d'extraits des registres de l'état civil.

Signé: M.-C. Hilger, R. Steinmetzer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. LAC/2007/42805. — Reçu 6.751,50 euros.

pr Le Receveur F. Sandt (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008027244/202/157.

(080027594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Logipac Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 77.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

LOGIPAC Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008027243/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09852. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Gescar, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 30.757.

L'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GESCAR (numéro d'identité 1989 40 05 621), avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 30.757, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 312 du 2 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 mai 2000, publiée au Mémorial C, numéro 371 du 19 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 8 janvier 2008.

2) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial (SPF), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

3) Modifications subséquentes des statuts de la société.

4) Acceptation des démissions, en date du 8 janvier 2008, des administrateurs VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOF-FOUR S.A. et décharge à leur accorder.

5) Acceptation de la démission, en date du 8 janvier 2008, du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. et décharge à lui accorder.

6) Nomination de Madame Ingrid Hoolants et des sociétés A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée et TAXIOMA S. à r.l. comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 8 janvier 2008, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

7) Nomination de Monsieur Paul Janssens comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 8 janvier 2008, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 8 janvier 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial (SPF), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

Afin de tenir compte de la présente résolution et de celle qui précède, l'assemblée décide de:

a) modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, portant la dénomination de GESCAR.»

b) modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Strassen.»

c) modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4** . La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.»

d) insérer un deuxième alinéa à l'article 6 des statuts, ayant la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 2**. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

d) modifier l'article 29 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 29**. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés anonymes VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A. comme administrateurs de la société, à compter du 8 janvier 2008 et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme AUDIT TRUST S.A. comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 8 janvier 2008 et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 8 janvier 2008:

a) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée TAXIOMA s. à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Monsieur Cyril Lamorlette, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Metz (France), le 1^{er} septembre 1974, demeurant à L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck est désigné représentant permanent de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée préqualifiée.

Madame Ingrid Hoolants, prénommée, est désignée représentante permanente de la société TAXIOMA s. à r.l. préqualifiée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Janssens, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 8 janvier 2008.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 janvier 2008, Relation: CAP/2008/165. —Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Bascharage, le 15 février 2008

A. Weber.

Référence de publication: 2008027376/236/120.

(080027512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

McPherson Madden & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.419.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DE WAULF & HANSEN CAPITAL MANAGEMENT LLC, of Main Street, P.O. Box 556, Charlestown, Nevis, West Indies (the «Shareholder»),

here represented by Mr David Rawson-Mackenzie, its duly authorised representative.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of McPHERSON MADDEN & CIE, R. C. B Number 77.419, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated August 3, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 59 of 27 January 2001.

The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company McPHERSON MADDEN & CIE declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company.

- it grants full discharge to the sole manager of the company for its mandate up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

De WAULF & HANSSEN CAPITAL MANAGEMENT LLC, of Main Street, P.O. Box 556, Charlestown, Nevis, West Indies («l'Associé»),

ici représentée par Monsieur David Rawson-Mackenzie, son représentant légal.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société McPHERSON MADDEN & CIE, R.C. B numéro 77 419, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 59 du 27 janvier 2001.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente le comparant en qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société McPHERSON MADDEN & CIE déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Il a pleinement connaissance des statuts de la société.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au seul gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Rawson-Mackenzie, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, LAC/2008/3697. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027342/5770/75.

(080027141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Sea View Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.171.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027235/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01421. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Tschineur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.091.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008027242/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04430. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

C2NT Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 109.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027236/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01471. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.767.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL COFIDICO, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 5.767, constituée suivant acte par-devant Maître Victor Simonis, alors notaire de résidence à Senningen, en date du 27 décembre 1957, publié au Mémorial C numéro 4 du 18 janvier 1958, modifiée pour la dernière fois suivant acte par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1739 du 18 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia Lentz, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 581.400,- pour le porter de son montant actuel de EUR 510.000,- à EUR 1.091.400,- par l'émission de 1.710 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 340,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société anonyme ECOREAL S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.875, à son droit préférentiel de souscription

3. Souscription de 1.710 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 340,- chacune par la société de droit du Liechtenstein INTERFLOAT CORP., et libération intégrale desdites actions par apport en espèces de EUR 581.400,-.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-onze mille quatre cents Euros (EUR 1.091.400,-) représenté par trois mille deux cent dix (3.210) actions d'une valeur nominale de trois cent quarante Euros (EUR 340,-) chacune.»

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et que les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euros (EUR 581.400,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent dix mille Euros (EUR 510.000,-) à un million quatre-vingt-onze mille quatre cents Euros (EUR 1.091.400,-), par l'émission de mille sept cent dix (1.710) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent quarante Euros (EUR 340,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - paiement

L'actionnaire minoritaire, la société anonyme ECOREAL S.A., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.875, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'actionnaire majoritaire, INTERFLOAT CORP., déclare souscrire toutes les mille sept cent dix (1.710) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent quarante Euros (EUR 340,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces de cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euros (EUR 581.400,-).

Les deux actionnaires sont représentés par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le versement en numéraire d'un montant de cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euros (EUR 581.400,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL COFIDICO.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-onze mille quatre cents Euros (EUR 1.091.400,-) représenté par trois mille deux cent dix (3.210) actions d'une valeur nominale de trois cent quarante Euros (EUR 340,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la société sont évalués à sept mille neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la

demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL COFIDICO, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 5767, incorporated following a deed of Maître Victor Simonis, then notary residing at Senningen, on December 27, 1957, published in the Mémorial C number 4 of January 18, 1958, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, on May 31, 2006, published in the Mémorial C number 1739 of September 18, 2006.

The meeting is declared open by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, acting as chairman, and appointing Mrs. Laetitia Lentz, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital to the extent of EUR 581,400.- in order to raise it from its current amount of EUR 510,000.- to EUR 1,091,400.- by the issue of 1,710 new shares with a nominal value of EUR 340.- each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the minority shareholder, the public limited company ECOREAL S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 38875, of its preferential subscription right

3. Subscription of the 1,710 new shares with a nominal value of EUR 340.- each by INTERFLOAT CORP., and full payment of said shares by contribution in cash of EUR 581,400.-

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording: «The corporate capital is set at one million ninety one thousand and four hundred Euro (EUR 1,091,400.-) divided into three thousand two hundred and ten (3,210) shares with a nominal value of three hundred and forty Euro (EUR 340.-) each.»

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed *ne varietur* by the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of five hundred eighty one thousand and four hundred Euro (EUR 581,400.-) in order to raise it from its present amount of five hundred and ten thousand Euro (EUR 510,000.-) to one million ninety one thousand and four hundred Euro (EUR 1,091,400.-), by the issue of one thousand seven hundred and ten (1,710) new shares with a nominal value of three hundred and forty Euro (EUR 340.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

The minority shareholder, the public limited company ECOREAL S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 38875, having waived its preferential subscription right, the majority shareholder, INTERFLOAT CORP., de-

clares to subscribe the one thousand seven hundred and ten (1,710) new shares with a nominal value of three hundred and forty Euro (EUR 340.-) each, and to entirely pay up such new shares by a contribution in cash of five hundred eighty one thousand and four hundred Euro (EUR 581,400.-).

Both shareholders are represented by Mr Paul Marx, pre-named, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The contribution in cash of an amount of five hundred eighty one thousand and four hundred Euro (EUR 581,400.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL COFIDICO.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at one million ninety one thousand and four hundred Euro (EUR 1,091,400.-), divided into three thousand two hundred and ten (3,210) shares with a nominal value of three hundred and forty Euro (EUR 340.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at seven thousand nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: P. Marx, L. Lentz, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007, Relation GRE/2007/6028. - Reçu 5.814 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008027369/231/165.

(080027162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

LaSalle UK Ventures Property 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.224.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle UK VENTURES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 6 February 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of LaSalle UK VENTURES PROPERTY 11 (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 30, 2008, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred pound sterling (GBP 900.-), so as to raise it from its current amount of eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) up to nine

thousand six hundred pound sterling (GBP 9,600.-) through the issue of forty-five (45) shares, having a nominal value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle UK VENTURES, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of nine hundred pound sterling (GBP 900.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at nine thousand six hundred pound sterling (GBP 9,600.-) represented by four hundred and eighty (480) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK VENTURES, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de LaSalle UK VENTURES PROPERTY 11 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2008, pas encore publié au Mémorial C.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cents livres sterling (900,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de huit mille sept cents livres sterling (8.700,- GBP) jusqu'à neuf mille six cents livres sterling (9.600,- GBP) par l'émission de quarante-cinq (45) parts sociales d'une valeur de vingt livres Sterling (20,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK VENTURES, prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de neuf cents livres sterling (900,- GBP).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de neuf mille six cents livres sterling (9.600,- GBP) représentée par quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales d'une valeur de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2008. Relation: EAC/2008/2182. Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008027380/239/89.

(080027499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

January, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.256.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JANUARY S.À.R.L. PURPOSE TRUST, having its registered office at Richmond House, 12 Par-La-Ville Road, Hamilton HM CX, Bermuda,

hereby represented by Mr Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1. There is hereby established among the shareholders and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (hereafter the «Company») under the form of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 5.2, 5.3, 7.1 and 14.1 the exceptional rules applying to one-member company.

1.2. The Company will exist under the corporate name of JANUARY.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Director (as defined hereafter) or in case of plurality of Directors, the Board of Directors (as defined hereafter) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Director or in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

2.4. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Company may hold interests, including limited and unlimited shares, and act as general partner - indefinitely and jointly and severally liable for the obligations («associé indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux») - of JANUARY FINANCE S.C.A.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any their debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

3.5. The Company is corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1. The share capital is fixed at Twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by One Hundred (100) registered shares (hereafter the «Shares») with a par value of Two Hundred United States Dollars (USD 200.-) each, all of which are fully paid up. The holders of Shares are referred to as the «Shareholder» or the «Shareholders».

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 14 and within the limits provided for by article 199 of the Law.

5.3. At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one-member company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the Law. In the contingency where articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, shall apply, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in the minutes or in writing.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a sole Shareholder, the Shares held by him are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, any transfer of Share to a third party shall be approved by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company as provided for by article 189 of the Law.

7.3. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III. Directors**Art. 8. Appointment, Revocation.**

8.1. The Company is managed by one or more Directors (hereafter the «Director(s)'). The Director(s) need not to be Shareholder(s).

8.2. If several Directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors (hereafter the «Board of Directors»). The Directors shall be appointed at the general meeting of Shareholders for a limited or unlimited duration from a list of candidates proposed by ALTER DOMUS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 65.509 or any other service provider appointed by the Company and consented to by MACQUARIE AirFinance WAREHOUSE (NO.1) LIMITED, a Bermudan company, from time to time.

8.3. The Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders in compliance with Article 14. They will remain in function until their successors have been appointed. In case the Directors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for an unlimited duration.

Art. 9. Powers. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Director, or in case of plurality of Directors of the Board of Directors.

Art. 10. Representation.

10.1. Subject to the provisions of Article 10.2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the Director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2. The Company shall be bound by the single signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the single signature of any Director or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole Director, and, in case of plurality of Directors, by any Director of the Company.

10.3. The sole Director, or in case of plurality of Directors, any Director, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.4. The sole Director, or in case of plurality of Directors, any Director, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Procedural aspects.

11.1. The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

11.2. The Board of Directors shall meet upon call by any Director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each Director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telegram, fax, electronic mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail. No notice shall be required for Board of Directors' meetings held at those times and places as previously agreed upon by the Board of Directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all Directors are present or represented.

11.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax, telegram or electronic mail another Director as his proxy. The use of video and teleconferencing equipment shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be physically present and authorised to vote.

11.4. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of Directors are present or represented by proxies at the meeting of the Board of Directors.

11.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of those present or represented at such meeting.

11.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as resolutions validly adopted during a meeting of the Board of Directors. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Directors.

11.7. For the purposes of the Articles, «Business Day» means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.

12.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes book of the Company to be signed by all the Directors present at the meeting. The signature of any Directors participating by tele- or videoconference shall be affixed by the person instructed therefore during such tele- or videoconference.

12.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman and the secretary or by any two Directors.

Art. 13. Liability of Directors. The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholder's decisions

Art. 14. Shareholder's decisions.

14.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders.

14.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

14.3. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

14.4. The holding of general meeting of Shareholders shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.5. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders.

15.1. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on third Monday of the month of May at 3.00 p.m.

15.2. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1st of January and ends on 31st of December of each year.

Art. 17. Financial statements.

17.1. Each year, the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

17.2. Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 18. Distribution of profits.

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

18.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the Shareholders commensurate to his/their share holding in the Company.

18.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Director or in case of plurality of Directors, the Board of Directors;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st of December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number	Subscribed	% of	Paid-up
------------	--------	------------	------	---------

	of shares	amount in USD	share capital	capital %
JANUARY S. à r. l. PURPOSE TRUST	100	20,000.-	100%	100%
Total	100	20,000.-	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twenty Thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Directors composed by Two (2) Directors («gérants») appointed for an unlimited period.

2. The following person is appointed as Director:

- Mr Xavier Pauwels, born on 21 December 1971, in Brussels (Belgium), having his professional address at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr Dominique Robyns, born on 31 December 1958, in Alost (Belgium), having his professional address at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The registered office of the Company shall be established at 5, Guillaume Kroll Street, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

JANUARY S.À.R.L. PURPOSE TRUST, ayant son siège social à Richmond House, 12 Par-La-Ville Road, Hamilton HM CX, Bermudes,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Il existe entre les associés et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales par la suite, une société luxembourgeoise sous forme de société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5.2, 5.3, 7.1 et 14.1 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2. La Société existera sous la dénomination de JANUARY.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le Gérant (tel que défini ci-après) ou en cas de plusieurs Gérants le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant ou en cas de plusieurs Gérants par le Conseil de Gérance.

2.4. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant ou en cas de plusieurs Gérants par décision du Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société peut détenir des participations, en ce compris des actions à responsabilité limitée et illimitée, et agir en tant que gérant - commandité - indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux de JANUARY FINANCE S.C.A.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à Vingt Mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par Cent (100) parts sociales nominatives (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de Deux Cents US Dollars (USD 200,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée. Les détenteurs des Parts Sociales sont nommés l'«Associé» ou les «Associés».

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

5.3. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 7. Cession de Parts Sociales.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, toute cession de Parts Sociales à un tiers non associé devra être approuvée par les Associés représentant au moins trois quarts du capital social détenues, tel que prescrit par l'article 189 de la Loi.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée dans un acte notarié ou dans un acte sous seing privé. Elle n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Nomination, Révocation.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants (ci-après le(s) «Gérant(s)'). Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.2. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»). Les Gérants sont désignés lors de l'assemblée générale annuelle des Associés pour une période déterminée ou indéterminée à partir d'une liste de candidats proposée par ALTER DOMUS, S.à r.l., société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 65.509 ou par une autre société domiciliataire nommée par la Société et acceptée par MACQUARIE AirFinance WAREHOUSE (NO.1) LIMITED, une société des Bermudes, à tout moment.

8.3. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des Associés prise conformément à l'article 14 des Statuts. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Gérants élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour une durée indéterminée.

Art. 9. Pouvoirs. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation.

10.1. Sous réserve du respect des termes d'article 10.2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) Gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

10.2. En cas de Gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du Gérant unique, et, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature de tout Gérant ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le Gérant unique, et, en cas de pluralité de Gérants, par tout Gérant de la Société.

10.3. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.4. Le Gérant unique, et, en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant, déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Modalités procédurales.

11.1. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

11.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par télégramme, par fax, courrier électronique à chaque Gérant au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, par fax, courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés.

11.3. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

11.4. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres au moins, est présente ou représentée par procuration à la réunion du Conseil de Gérance.

11.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.6. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les Gérants participant.

11.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 12. Procès-verbaux des Conseils de Gérance.

12.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les Gérants présents à la réunion. La signature de tous Gérants participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

12.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président et le secrétaire ou par deux des Gérants.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. Décisions des Associés

Art. 14. Décisions des Associés.

14.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

14.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

14.4. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle des Associés.

15.1. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 15.00 heures.

15.2. Si ce jour devait être un Jour non Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des Gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits

Art. 16. L'exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Les comptes annuels.

17.1. Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

17.2. Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 18. Distribution des profits.

18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

18.2. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

18.4. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

19.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. Référence à la Loi

Art. 20. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% de capital social	Capital libéré %
JANUARY S. à r. l. PURPOSE TRUST	100	20.000,-	100%	100%
Total	100	20.000,-	100%	100%

Toutes les Parts Sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de Vingt Mille US Dollars (USD 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- Euros.

Résolutions de l'associé

1. La Société est administrée par le Conseil de Gérance composé de Deux (2) Gérants nommés pour une période indéterminée.

2. La personne suivante est nommée Gérant:

- Monsieur Xavier Pauwels, né le 21 décembre 1971, à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg); et
- Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958, à Alost (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg).

3. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4094. — Reçu 68,99 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027403/211/469.

(080027543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Skygrap Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.808.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 janvier 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SKYGRAP HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 97.808, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 86 du 22 janvier 2004;

- La société a actuellement un capital de trente deux-mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SKYGRAP HOLDING S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société SKYGRAP HOLDING S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société SKYGRAP HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan arrêté au 31 décembre 2007 et le bilan de clôture daté du 10 janvier 2008;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SKYGRAP HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4876. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027337/5770/51.

(080027123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

EURX Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.621.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008027651/211/11.

(080027478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

FPA SA, Famille Patrimoine et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 136.236.

STATUTS

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Gandar, demeurant 1, rue du Pré Longeau, F-57130 Ste Ruffine, ici représentée par Madame Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée, capital

Art. 1^{er}. La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: FAMILLE PATRIMOINE ET ASSOCIES S.A., en abrégé FPA SA

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal, tant à Luxembourg qu'à l'étranger la prestation de services administratifs, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société aura également pour objet secondaire le conseil économique.

La société a pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix Euro) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

Art. 11. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 14. La SA peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin, à 10 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Monsieur David Gandar, prénommé, cent actions	100
Total	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur Unique pour une durée maximale de 6 ans:

Monsieur Jean-Charles Theux, demeurant à F-54840 Velaine en Haye, 2bis, route de Toul, né à Nancy, le 28 juillet 1977.

Troisième résolution

Est nommée commissaire:

La société FIDU-CONCEPT S.à r.l., ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le n^o B 38136.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008. Relation: LAC/2008/1572. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027409/242/171.

(080027126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Athamas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.279.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of January.

Before us, Maître Elvinger, notary residing in 15, Cote d'Eich L-1450 Luxembourg.

There appeared:

DUOMOS S.p.r.l., having its registered office at Square Vergote, 19 in B-1200 Brussels / Woluwe Saint-Lambert, here represented by Mr. Fons Mangen, independent auditor, residing in 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brussels on 22nd January 2008.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation (the «Articles») of a société anonyme under the name of ATHAMAS S.A.

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of ATHAMAS S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an indefinite period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The object of the Corporation is to serve as a general partner (associé commandité) and manager (gérant) to ATHAMAS CAPITAL SICAV-SIF, SCA, an investment company with variable capital qualifying as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Corporation may carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and holders of shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

Furthermore, the Corporation may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and administer, control and develop its portfolio.

The Corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Corporation may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Corporation may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) per share.

The Corporation may have one or several shareholders.

The Corporation will issue nominative certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-three hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The general meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. If the Corporation has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors of the Corporation.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Corporation's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Corporation's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Corporation's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of October at 5 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Shareholders may vote through the use of voting forms to be sent to the company prior to the meeting.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the expressed votes which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least sixteen days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

If a legal entity is appointed as director of the Corporation, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

The eventual remuneration of Director's shall be determined by the meeting of shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or e-mail another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors, it being understood that directors may attend meetings by the way of a conference telephone call. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily- management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor («réviseur d'entreprise agréé»). The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The appointment may be terminated before its term only for serious reason. The remuneration of the independent auditor must be approved by the general meeting of shareholders.

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st July of each year and shall terminate on the 30 June of the following year.

Art. 19. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down by law.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The death or the dissolution of the single shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Corporation.

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitory Dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 30 June 2008.
- 2) The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2008.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

- DUOMOS S.p.r.l. subscribes for one thousand (1,000) shares, resulting in a total payment of thirty-one thousand Euro (31,000.- Euro).

Evidence of the above payment, totalling thirty-one thousand Euro (31,000.- Euro) was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses resulting from the Company's creation are estimated at approximately two thousands euros.

Resolutions of the sole Shareholder

The above named person representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to resolve as follows:

I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 30 June 2008.

Chairman of the Board:

- Thomas de Mevius, investment manager, residing in rue du village, 17, B-1380 Lasne, born in Brussels on 22 February 1978

Members:

- Ivan-Serge Brouhns, lawyer, residing in rue Général Mac Arthur, 1-4, B-1180 Brussels, born in Brussels on 11 September 1978

- Thomas De Waen, senior private equity associate, residing in 16F Warrington Crescent, London, W9 1EL, UK, born in Braine l'Alleud, on 17 August 1978

- Hady Lahame, hedge fund analyst, residing in 32, rue de l'Assomption, F-75016 Paris, France, born in Beirut on 13 April 1978

- Fons Mangen, independent auditor, residing in 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck, Luxembourg, born in Ettelbruck on 17 June 1958

- Fabrice Queguineur, equity sales director, residing in 7A Cromwell Crescent, London, SW5 9QN, UK, born in Quimper on 25 April 1977

- Jean-François Vincke, investment manager, residing in 64, Ingendaellaan, B-1652 Aalsemberg, Belgium, born in Mechelen, on 28 April 1978.

II. The following is elected as auditor: PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg.

III. The address of the Company is set at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been given for reading to the party, they signed together with us, the notary, this original deed.

Follows the French translation of the Articles:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg 15, Cote d'Eich L-1450.

A comparu:

DUOMOS S.p.r.l., dont le siège social est situé au Square Vergote, 19, à B-1200 Bruxelles / Woluwe Saint-Lambert, dûment représentée par M. Fons Mangen, réviseur d'entreprises, résidant au 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 22 Janvier 2008.

La procuration précitée, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexées à ce document aux fins d'enregistrement avec les autorités compétentes.

Le comparant, au titre de la capacité par laquelle il agit, a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme au nom de ATHAMAS S.A.:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ATHAMAS S.A.

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-trois ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de ATHAMAS CAPITAL SICAV-SIF, SCA, une société d'investissement à capital variable qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, sous forme de société en commandite par actions, de droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut exercer toutes activités en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières,

procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des propriétaires d'actions du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

De plus, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par mille (1,000) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 31,-) par action.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

La société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action sera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 5. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt- trois ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation [le troisième mercredi du mois d'octobre à dix-sept heures]. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les actionnaires peuvent voter par l'intermédiaire de formulaires de votes qui doivent être envoyés à la société avant l'assemblée.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés, qui, pour éviter tout doute, ne doivent pas inclure les abstentions, votes nuls, ni votes blancs.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins seize jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

La rémunération éventuelle des administrateurs sera déterminée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bon les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, étant entendu que les administrateurs pourront participer aux réunions par conférence téléphonique. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou fine avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'as pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 17. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé indépendant. Le réviseur d'entreprises agréé indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Il peut être mis fin à la nomination avant son terme uniquement pour raison sérieuse. La rémunération du réviseur doit être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera

souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement. Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Paiement

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

- DUOMOS S.p.r.l., préqualifiée, souscrit mille (1,000) actions, résultant en un paiement total de trente et un mille (EUR 31.000,-).

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire de trente et un mille (EUR 31.000,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais à raison de la constitution de la Société est évalué approximativement à deux mille Euros.

Résolutions de l'Actionnaire unique

La comparante, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2008:

Président du Conseil d'Administration:

- Thomas de Mevius, investment manager, résidant à rue du village, 17, B-1380 Lasne, né à Bruxelles le 22 février 1978

Membres du Conseil d'Administration:

- Ivan-Serge Brouhns, avocat, résidant à rue Général Mac Arthur, 1-4, B-1180 Bruxelles, né à Bruxelles le 11 septembre 1978

- Thomas De Waen, financier en capital à risque, résidant à 16F Warrington Crescent, London, W9 1EL, Royaume-Uni, né à Braine l'Alleud, le 17 août 1978

- Hady Lahame, gestionnaire de hedge fund résidant au 32, rue de l'Assomption, F-75016 Paris, France, né à Beyrouth, le 13 avril 1978

- Fons Mangen, réviseur d'entreprise indépendant, résidant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Luxembourg, né à Ettelbruck le 17 juin 1958

- Fabrice Queguineur, directeur en vente actions, résidant à 7A Cromwell Crescent, London, SW5 9QN, Royaume-Uni, né à Quimper le 25 avril 1977

- Jean-François Vincke, gestionnaire, résidant à 64, Ingendaellaan, B-1652 Alsemberg, Belgique, né à Mechelen le 28 avril 1978.

II. Est nommé réviseur d'entreprises: PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg.

III. L'adresse de la Société est fixée à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, à la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4110. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027449/211/490.

(080027716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 107.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008026768/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04246. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.804.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026769/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03931. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Nore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 40, Op Lenkeschlei.

R.C.S. Luxembourg B 96.157.

Le bilan de clôture de liquidation au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NORE S.A.

E. Karp / T. Klein

Référence de publication: 2008026772/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03395. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Züblin Immobilière Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.642.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026770/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03061. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Galabau Mock GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6693 Merttert, 10, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 47.731.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008026771/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03065. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Fimopriv H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2008026774/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03990C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Ligne Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.378.

EXTRAIT

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026883/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Garage Muller-Locations, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.620.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE MULLER-LOCATIONS (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2008026775/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, SHIPBOURNE S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Camille Cigrang, demeurant Parkside Dene Park, Shipbourn Road Tonbridge-Kent TN11 9NS (U.K.).

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008026796/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Calatayud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 103.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008026799/272/12.

(080026458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Strawberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.030.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.098.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2007, acte n° 998 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026809/208/14.

(080026343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Tinfos Nizi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 69.587.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008026801/239/12.

(080026547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Lucrece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008026804/239/12.

(080026573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Guillaume S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008026806/239/12.

(080026587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Medisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008026816/272/12.

(080026407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.521.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2007, acte n^o 996 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026815/208/14.

(080026390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 135.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008026817/272/12.

(080026422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026818/5770/12.

(080026065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.732.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026819/5770/12.

(080026073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

EPP CHARONNE (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 66.024.

Mention rectificative du bilan déposé le 9 février 2006 enregistré sous la référence LSO BM/07354 et accepté au registre sous le n° L060014468.

Le bilan de dissolution modifié au 25 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour EPP CHARONNE (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008027093/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09268. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

European Emerging Economies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 135.875.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026820/5770/12.

(080026076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

M.F. International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026822/5770/12.

(080026112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026823/5770/12.

(080026116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

International Business Consultancy (BeNeLux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008027058/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04482. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Pendekar Holdings (Meghnaghat) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008026913/220/12.

(080026847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Usantar Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 126.926.

Statuts coordonnés en date du 31 décembre 2007 - acte n ° 1001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026928/208/12.

(080026797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.823.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008027063/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Treveria Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.992.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50649 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027646/211/11.

(080027047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Schultz Industrie-Matériels-Outillages, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 109.732.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008027066/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04936. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Schultz Industrie-Matériels-Outillages, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 109.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008027067/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04933. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Concept Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.284.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008027068/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04926. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Euroforum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027079/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04229. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Baltic Enviro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.384.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008027070/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04928. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Update consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.033.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027072/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

sul PALCO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 2, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 53.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027073/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027080/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04236. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Chrono Interim s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 13, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027074/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Frederick Weiss & Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6685 Merttert, 3A, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 89.530.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027076/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Prestations, Maintenance, Bolting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027077/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Holding Azhari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.157.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027081/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04227. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.
